



Syndicat mixte d'Aménagement
du Bassin versant de la Cèze



CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE 2019-2024

Bilan mi-parcours

Validé par le Comité de rivière du bassin de la Cèze,

Le 23 mars 2022

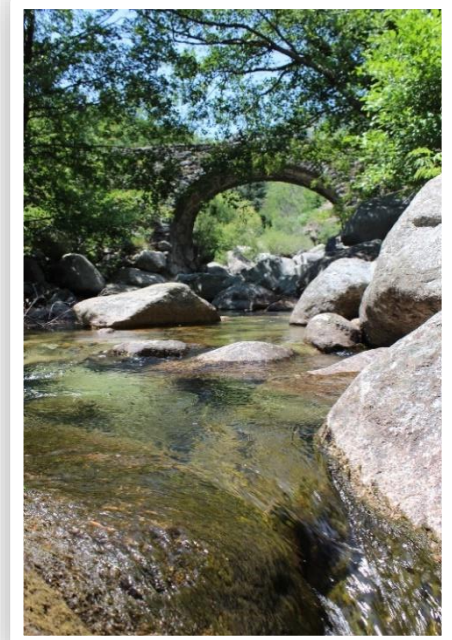


Table des matières

1.	Le Contrat de rivière du bassin de la Cèze 2019-2024.....	5
1.1.	Les enjeux du Contrat.....	5
1.2.	La stratégie du Contrat.....	5
1.3.	Le programme d'actions du Contrat.....	6
2.	Le bilan technico-financier de la première phase.....	6
2.1.	Le bilan global.....	6
2.2.	Le bilan par volet.....	7
2.2.1.	Volet QUA – Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver	7
2.2.2.	Volet MIL – Préserver et restaurer les milieux aquatiques	8
2.2.3.	Volet RES – Gérer durablement des ressources en eau	9
2.2.4.	Volet GES – Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques	10
2.3.	Le bilan des actions prioritaires au SDAGE.....	10
2.3.1.	Le SDAGE.....	10
2.3.2.	Le programme de mesures (PDM).....	11
2.3.3.	Le programme d'action opérationnel territorialisé (PAOT).....	12
2.4.	L'engagement des partenaires financiers.....	12
2.5.	Bilan pour le Syndicat Mixte ABCèze.....	13
3.	L'avancement de la programmation.....	14
3.1.	Les difficultés rencontrées et moyens mis en œuvre.....	14
3.2.	La prise en compte des remarques du Comité d'agrément.....	15
4.	L'actualisation du Contrat de rivière.....	15
4.1.	Les objectifs réglementaires.....	16
4.2.	La programmation actualisée du Contrat.....	18
4.2.1.	La programmation de la phase 2.....	18
4.2.2.	La programmation par volet.....	19
4.2.3.	La programmation globale.....	20

1. Le Contrat de rivière du bassin de la Cèze 2019-2024

1.1. Les enjeux du Contrat

Les objectifs et la programmation d'actions du Contrat de Rivière ont été bâtis à partir d'un état des lieux qui définissait 6 enjeux majeurs :

- Une ressource en eau à partager en période estivale
- L'amélioration de la qualité de l'eau à consolider
- La morphologie de la Cèze et de ses affluents à restaurer
- Une biodiversité remarquable à préserver
- Le risque inondation à gérer
- L'implication des acteurs à poursuivre

1.2. La stratégie du Contrat

La stratégie du contrat de rivière du bassin de la Cèze et ses objectifs ont été validés le 3 juillet 2018 par le comité de rivière du bassin de la Cèze.

Elle répond aux enjeux relatifs à l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation des milieux aquatiques, la gestion de la ressource en eau, la protection contre le risque inondation et la gestion concertée et durable.

Enjeux	Objectifs stratégiques
Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, en particulier par temps de pluie
	Améliorer le fonctionnement des assainissements non-collectifs en zones sensibles
	Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires
	Réduire le développement d'algues à l'aval des gorges
	Sécuriser les usages
Préserver et restaurer les milieux aquatiques	Restaurer et préserver le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents
	Préserver la biodiversité et les zones humides
	Assurer la non-dégradation des milieux
Gérer durablement les ressources en eau	Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements
	Economiser partout
	Solidarité entre les usagers
	Adapter les objectifs
	Prioriser l'accompagnement
Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant	Assurer une bonne mise en œuvre du contrat de rivière
	Sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau aux enjeux de l'eau du bassin
	Réévaluer l'opportunité d'élaborer un SAGE
	Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion de l'eau et de l'urbanisme

Tableau 1 : Objectifs du Contrat de rivière du bassin de la Cèze

* Le taux est inférieur à 100% dû aux incertitudes de la prise de compétence assainissement et eau potable.

1.3. Le programme d'actions du Contrat

Le programme d'actions comprend **443 opérations** pour un montant total estimé à **59 277 899€**.

Enjeu	TOTAL		Dont phase 1	
	Montant	Nb opérations	Montant	Nb opérations
Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver (QUA)	19 662 647	150	49%	65%
Préserver et restaurer les milieux aquatiques (MIL)	7 951 600	73	46%	63%
Gérer durablement les ressources en eau (RES)	29 023 652	152	39%	55%
<i>Protéger la population face au risque inondation (INO)</i>	<i>Cf. PAPI</i>			
Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (GES)	2 640 000	68	51%	62%
TOTAL	59 277 899	443	45%	45%

Tableau 2 : Montant total du Contrat de rivière du bassin de la Cèze

Sur la première phase (2019-2021), il était prévu 250 opérations pour un montant de 26 382 024€HT, ce qui correspond à 45% des prévisions du Contrat.

- Les partenaires financiers

Le principal financeur des actions du contrat de rivière est l'Agence de l'Eau RMC. Sa contribution représente la moitié du budget prévisionnel du contrat. Les maîtres d'ouvrage locaux financent le programme à hauteur de 30%.

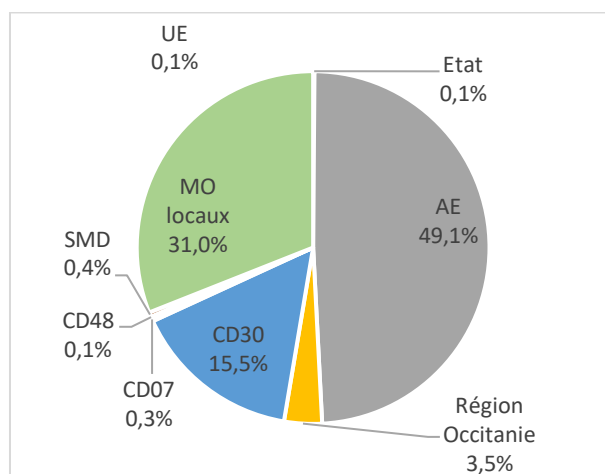


Figure 1: Répartition des montants prévisionnels entre les financeurs

2. Le bilan technico-financier de la première phase

2.1. Le bilan global

En phase 1, le Contrat de Rivière prévoyait 250 opérations pour un montant de 26 382 024€.

Au bilan mi-parcours, **57% sont en cours ou ont été réalisées** et 31% sont reportées sur la deuxième phase. Ceci représente un engagement financier de 11 198 216€, soit **42% des montants prévus**.

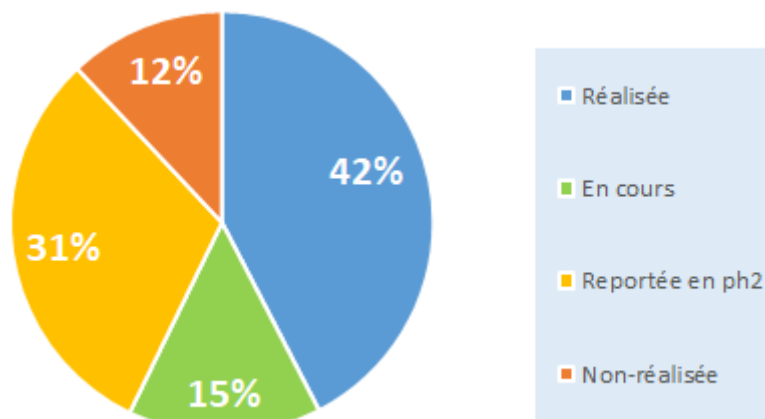


Figure 2: Avancement des opérations du Contrat prévues en phase 1

2.2. Le bilan par volet

2.2.1. Volet QUA – Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver

Ce volet est divisé en 4 objectifs :

- Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, en particulier par temps de pluie,
- Améliorer le fonctionnement des assainissements non-collectifs en zones sensibles,
- Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires,
- Réduire le développement d'algues à l'aval des gorges,
- Sécuriser les usages.

En phase 1, il était prévu 74 opérations pour un montant de 9 053 772€. La moitié de ces opérations concernait l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs, ce qui correspondait à 89% du montant prévisionnel de ce volet.

Au bilan mi-parcours, **39% des opérations sont en cours ou ont été réalisées** et 41% sont reportées sur la deuxième phase. Ceci représente un engagement financier de 4 223 990€, soit **41% du montant prévu**. Le taux d'engagement montre un retard dans la mise en œuvre des opérations.

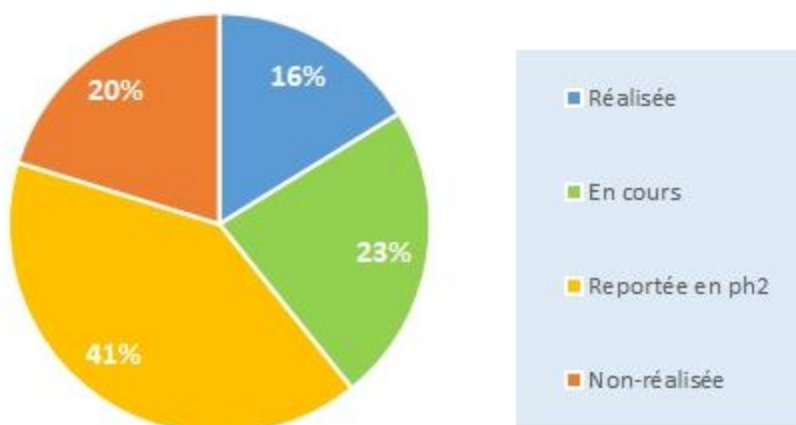


Figure 3: Avancement des opérations du volet QUA prévues en phase 1

Sur la partie « **assainissement collectif** », seules 31% des opérations ont été engagées et 53% sont reportées en phase 2. Par exemple, sur 10 schémas directeurs prévus en 1^{ère} phase, un seul a été lancé,

tous les autres ont été reportés en 2^{ème} phase. Ceci peut s'expliquer par la crise sanitaire qui a retardé la mise en place des équipes municipales et des projets et les délais de mise en place des service « eau et assainissement » lors de la prise de compétence par les communautés d'agglomération.

Ces mêmes raisons ont retardé les opérations de « **régularisation des périmètres de captage** » (5 opérations sur 9 reportées en 2^{ème} phase).

Sur la partie « **réduction des pollutions diffuses** », les actions relatives aux captages prioritaires ont toutes été réalisées. Par contre les actions sur l'utilisation de pesticides en zone non-agricole n'ont pas été réalisées. Néanmoins l'objectif d'arrêt de l'utilisation des pesticides en zone non-agricole devrait être tenu, puisque la réglementation interdit leur usage depuis 2017 sur les espaces verts et voirie des collectivités et depuis 2019, chez les particuliers.

2.2.2. Volet MIL – Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Ce volet est divisé en 3 objectifs :

- Préserver le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents,
- Préserver les zones humides,
- Assurer la non-dégradation des milieux.

En phase 1, il était prévu 49 opérations pour un montant de 3 647 600€. 57% de ces opérations concernait la préservation du bon fonctionnement des cours d'eau, ce qui correspondait à 96% du montant prévisionnel de ce volet.

Au bilan mi-parcours, **69% des opérations sont en cours ou ont été réalisées** et 25% sont reportées sur la deuxième phase. Ceci représente un engagement financier de 2 146 206€, soit **59% du montant prévu**. Le taux de réalisation est bon.

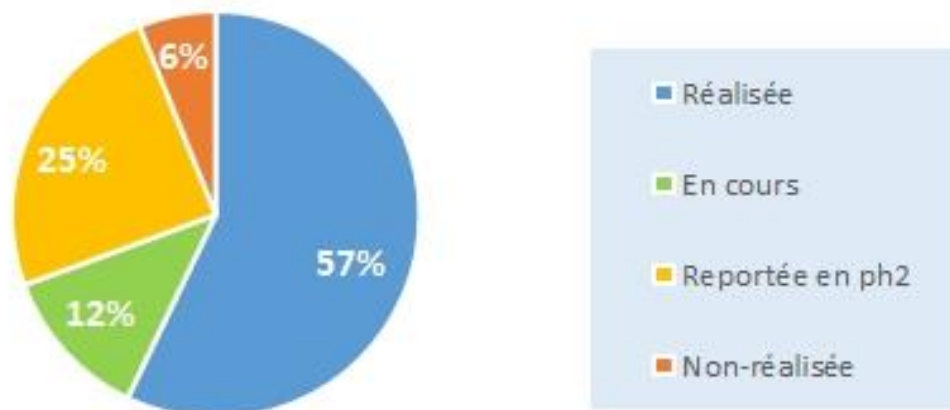


Figure 4: Avancement des opérations du volet MIL prévues en phase 1

Sur la partie « **restauration du fonctionnement des cours d'eau** », sur les 28 opérations prévues, 21 (soit 75%) ont été engagées. Si les travaux de restauration sur la Tave ont bien été engagés, ceux sur la renaturation du Nizon et du Malaven aval ont pris du retard, ainsi que les travaux sur le seuil de Chusclan. Les travaux d'entretien des cours d'eau ont, quant-à-eux, été réalisés.

Sur la partie « **préservation de la biodiversité** », les actions de lutte contre la renouée du japon ont été réalisées, l'animation des sites Natura 2000 en partie et les travaux sur la zone humide des Imbres reportées.

Sur la partie « **non-dégradation des milieux** », 70% des actions ont été réalisées.

2.2.3. Volet RES – Gérer durablement des ressources en eau

Ce volet est divisé en 5 objectifs :

- Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements,
- Economiser partout,
- Renforcer la solidarité entre les usagers,
- Adapter les objectifs,
- Prioriser l'accompagnement.

En phase 1, il était prévu 84 opérations pour un montant de 11 201 652€. 57% de ces opérations concernait les économies d'eau (hors substitution), ce qui correspondait à 53% du montant prévisionnel de ce volet. La partie substitution représentait 8% des opérations prévues, mais 41% du montant de ce volet.

Au bilan mi-parcours, **48% des opérations sont en cours ou ont été réalisées** et **39% sont reportées** sur la deuxième phase. Ceci représente un engagement financier de 3 597 036€, soit **32% du montant prévu**. Le taux d'engagement montre un retard dans la mise en œuvre des opérations.

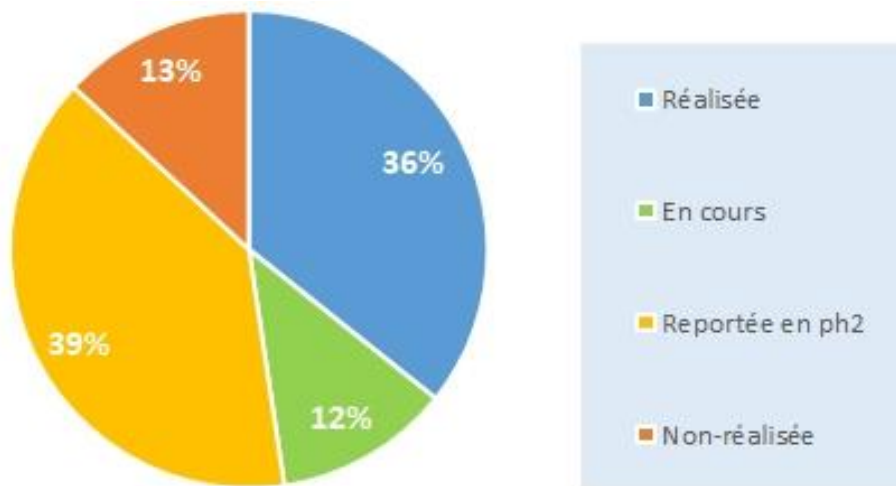


Figure 5: Avancement des opérations du volet RES prévues en phase 1

Sur la partie « **amélioration de la connaissance** », 78% des opérations ont été engagées. La fiabilisation des stations de mesures de débits aux points nodaux a pris du retard.

Sur la partie « **économies d'eau** » (hors substitution), seuls 31% des opérations a été engagées. 52% sont reportées en phase 2. De la même façon que pour la partie assainissement collectif, une part de ce retard est dû à la mise en place tardive des équipes communales et des services techniques suite au transfert de compétence eau potable. Par exemple aucun des 14 schémas directeurs prévus n'a été réalisé.

Sur la partie « **substitution** », les études (et donc les travaux prévus) sur les projets de substitution des prélèvements eau potable et agricole de la moyenne vallée ont pris du retard.

Sur la partie « **accompagnement** », sur les 10 opérations prévues, seules les opérations relatives à l'organisme unique de gestion (OUGC) n'ont pas été réalisées, puisque la Chambre d'agriculture du Gard s'est désengagée de son animation.

2.2.4. Volet GES – Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Ce volet est divisé en 4 objectifs :

- Mettre en œuvre le Contrat de Rivière,
- Sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux de l'eau du bassin,
- Réévaluer l'opportunité d'élaborer un SAGE,
- Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion de l'eau et de l'urbanisme.

En phase 1, il était prévu 43 opérations pour un montant de 1 344 000€. 42% de ces opérations concernait l'animation du contrat, ce qui correspondait à 77% du montant prévisionnel de ce volet. La partie sensibilisation-communication représentait 33% des opérations prévues et 17% du montant de ce volet.

Au bilan mi-parcours, **93% des opérations sont en cours ou ont été réalisées**. Ceci représente un engagement financier de 1 255 984€, soit **93% du montant prévu**. Le taux d'engagement est donc très bon.

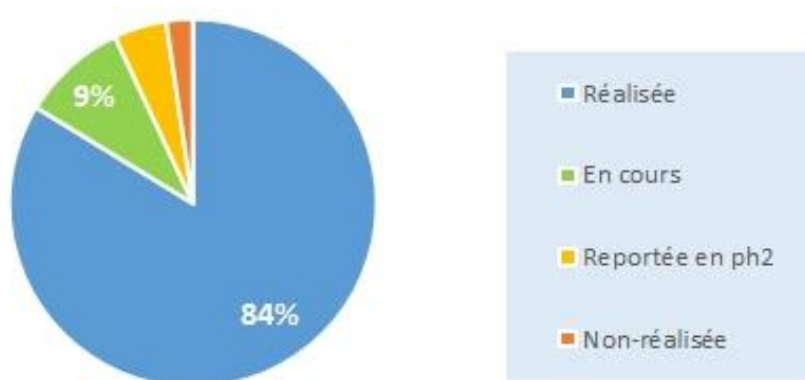


Figure 6: Avancement des opérations du volet GES prévues en phase 1

Sur la partie « **mise en œuvre du Contrat** », 96% des opérations ont été réalisées.

Sur la partie « **sensibilisation-communication** », 93% de opérations ont été engagées. L'étude d'opportunité sur l'élaboration d'un SAGE est en cours.

Sur la partie « **cohérence avec les politiques d'urbanisme** », 75% des opérations ont été engagées.

2.3. Le bilan des actions prioritaires au SDAGE

2.3.1. Le SDAGE

Sur la **continuité écologique**, deux ouvrages étaient classés prioritaires dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 : le seuil de Chusclan et le seuil de Cazemau. Les travaux au seuil de Chusclan sont prévus en 2022.

Pour atteindre les **débits objectifs d'étiage**¹ (DOE) notifiés par le Préfet du Gard, il est nécessaire de combler le déficit entre prélèvements et ressource disponible, estimé à 1,29 million de m³ sur l'ensemble du bassin. En 2020, 400 000m³ avaient déjà été économisés.

Sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, le rapportage 2020 (effectué sur les données 2018) fait état de 3 **systèmes d'épuration** non-conformes à la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)² :

¹ DOE : débit moyen mensuel au-dessus duquel les prélèvements ne mettent pas en danger le fonctionnement du milieu naturel.

² Directive n° 91/271/CEE sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU)

Bessèges, Laudun-Village (Réhabilitation en cours) et Saint-Geniès-de-Comolas (nouvelle station mis en fonction en 2020).

Quatre captages étaient **classés prioritaires pour la pollution par les pesticides** : Forages Laffont à Cornillon, Sources des Célettes à Saint-Gervais, Forage du Rieurtort à Saint-Marcel-de-Careiret et le Champ captant Clavelet à Laudun-l'Ardoise. L'animation des programmes d'actions pour diminuer la contamination est en place sur les captages de Cornillon et Saint-Gervais. Le programme d'action est en cours de validation pour celui de Saint-Marcel-de-Careiret. Et la démarche n'est pas lancée sur celui de Laudun.

Sur le bassin de la Cèze, sont recensées deux **masses d'eau stratégiques**, pour lesquelles il est nécessaire de délimiter les zones de sauvegarde permettant l'accès à une eau potable de qualité actuellement et dans le futur. Le Syndicat Mixte ABCèze a démarré l'étude de délimitation des zones de sauvegardes pour les Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le bassin versant de la Cèze (FRDG162).

2.3.2. Le programme de mesures (PDM)

Le programme de mesures (PDM) recense les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE. Le montant total des actions réalisées en phase 1 qui répondent à une mesure du PDM s'élève à **5 023 938€**, soit 53% du prévisionnel.

Enjeu	Mesures PDM	Actions du Contrat	Opérations engagées/ prévues	Montant des actions	
Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver (QUA)	AGR0303	QUA3.2, QUA3.3	3/3	p.m	2 160 500€
	AGR0304	QUA3.2	0/0	-	
	ASS0101	QUA1.1, QUA1.3, QUA1.5, QUA2.1	1/4	0	
	ASS0302	QUA1.5, QUA.9	0/6	0	
	ASS0401	QUA1.11	1/1	560 000	
	ASS0402	QUA1.11	1/1	1 600 500	
	COL0202	QUA3.1	0/0	-	
Préserver et restaurer les milieux aquatiques (MIL)	MIA0202	MIL1.3, MIL1.4	1/1	50 000	1 015 462€
	MIA0203	MIL1.3, MIL1.4	2/6	381 667	
	MIA0204	MIL1.2, MIL1.6	4/5	60 000	
	MIA0301	MIL1.5	3/3	523 795	
Gérer durablement les ressources en eau (RES)	RES0201	RES2.10	2/4	17 500	1 847 976€
	RES0202	RES2.1, RES2.3, RES2.4, RES2.7, RES2.9	6/12	1 830 476	
	RES0303	RES4.2	0/0	-	
	RES0602	RES4.1	0/1	p.m	
Renforcer la gestion concertée et durable (GES)				-	-
TOTAL			24/47	5 023 938 €	

Tableau 3 : Montant des actions répondant au PDM

Ce taux de réalisation moyen s'explique de la même façon que sur le bilan global : retard sur les actions portant sur l'assainissement collectif, l'eau potable et la renaturation du Nizon et du Galet.

2.3.3. Le programme d'action opérationnel territorialisé (PAOT)

Le PAOT est l'outil de suivi des services de l'Etat pour la mise en œuvre du PDM. Ce programme recense les actions concrètes à réaliser sur les masses d'eau ciblées par une mesure du PDM. Le PAOT 2015-2021 recensait 50 actions pour les bassins de la Cèze, du Nizon et du Malaven. **74%** de ces actions ont été réalisées ou sont en cours.

L'avancement des actions est détaillé en annexe 2.

2.4. L'engagement des partenaires financiers

Les montants prévus au Contrat ont été engagés à hauteur de 42%. Selon leurs thématiques d'intervention, le taux d'engagement des partenaires est variable.

	Montant prévu	Montant engagé	Taux d'engagement
UE	39 050		0%
Etat	35 000	20 354	58%
AE – aide classique	10 878 414	4 772 316	44%
AE - ZRR	2 054 792	954 020	46%
Région Occitanie	1 386 900	115 244	8%
CD30	4 446 440	1 343 144	30%
CD07	63 019	-	0%
CD48	60 160	43 475	72%
SMD	240 300	155 732	65%
Maitres d'ouvrage	7 174 950	3 703 867	52%

Tableau 4 : Montant prévu et engagé par les financeurs

Les projets d'investissement de grande importance (substitution de ressource, renaturation de cours d'eau) ont pris du retard. Ainsi les financeurs, et en particulier la Région Occitanie qui n'intervient que sur ce type de projet, ont des taux d'engagement plus faibles.

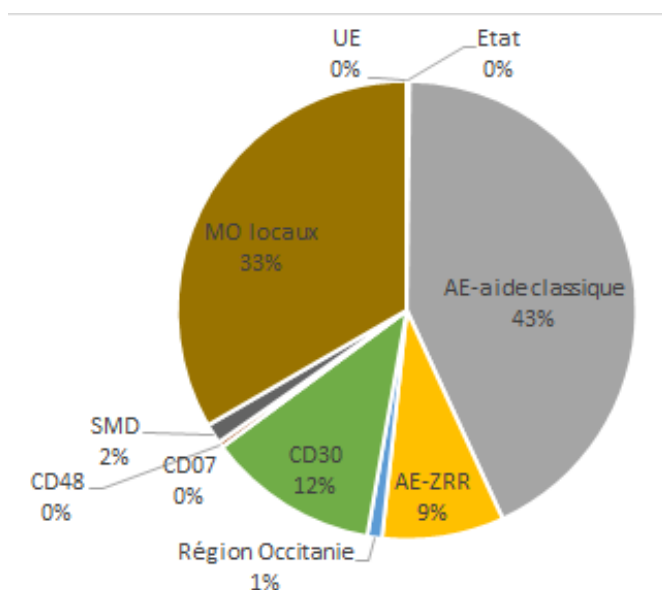


Figure 7: Part des financeurs dans les engagements de la phase 1

Pour les engagements réalisés en 1^{ère} phase, l'Agence de l'eau est le premier contributeur avec la moitié des montants engagés, suivi par les maîtres d'ouvrage locaux (33%) et le département du Gard (12%).

2.5. Bilan pour le Syndicat Mixte ABCèze

Pour le Syndicat Mixte ABCèze, sur la première phase du Contrat, il était prévu la réalisation de **96 opérations pour un montant de 4 746 000€**.

- Avancement technique

Le bilan de l'avancement des actions est très satisfaisant puisque que **80% des actions ont été réalisées ou sont engagées**.

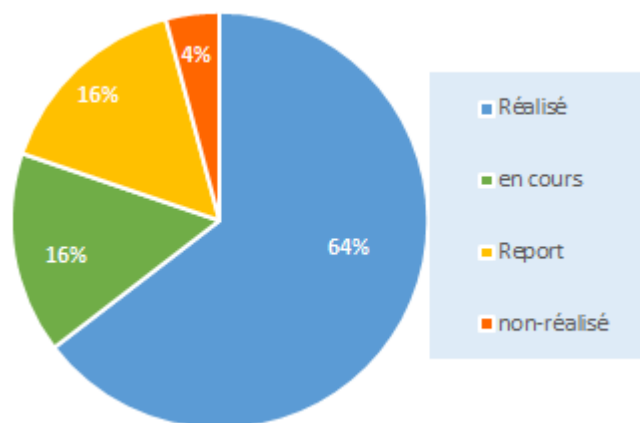


Diagramme 1 : Avancement des actions sur la 1ère phase

Cependant ce bilan est variable (entre 57% et 92% d'engagement des opérations) selon les thématiques.

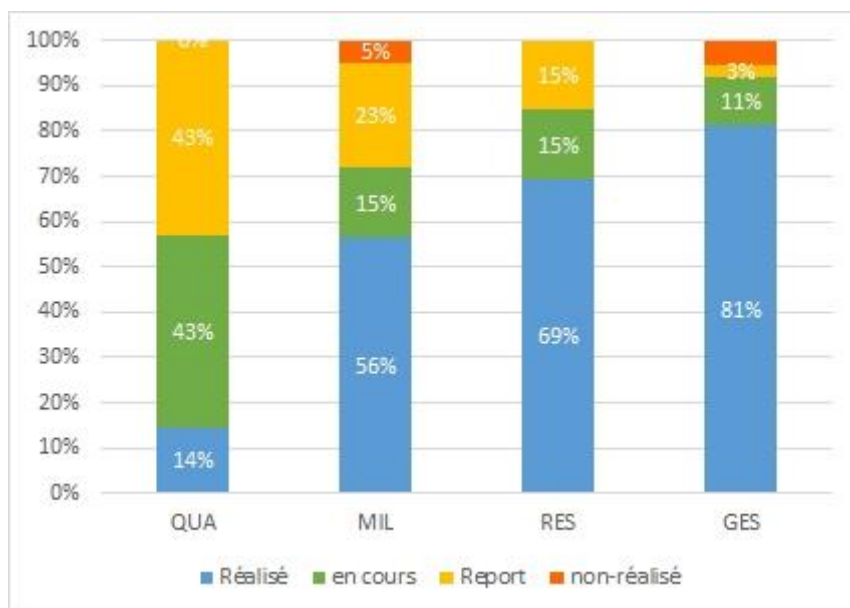


Diagramme 2 : Avancement des actions sur la 1ère phase par thématiques

Le volet **QUA** (qualité des eaux), qui comportait 7 actions, a un taux d'engagement de **57%**. Les actions non-réalisées concernent la connaissance de l'assainissement non-collectif (le stage prévu initialement n'a pu être réalisé du fait des restrictions sanitaires) et la réédition d'outils de communication sur les pesticides (qui ne s'est pas avéré nécessaire).

Le volet **MIL** (milieux), cœur de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat (avec 35 actions prévues), présente un bon taux : **71%** des actions ont été engagées. Des travaux de renaturation (Nizon) et des acquisitions foncières (St-

Victor-de-Malcap) ont pris du retard, ainsi que la labellisation de l'Homol en rivière en bon état. Un projet d'élimination des dépôts sauvages en bord de Cèze a été supprimé faute de financements.

Le volet **RES** (gestion quantitative), avec 13 actions prévues, présente un bon taux d'engagement de **74%**. Les actions d'animation des usagers ont pris du retard du fait des restrictions dues à la crise sanitaire.

Le volet **GES** (coordination, communication) bénéficie d'un très bon taux de réalisation **92%**. Deux actions sont retardées : les réunions entre le Syndicat et les SCOT et la mise en place d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques.

- Avancement financier

Sur les 4 746 000€ prévus, la première phase présente un bon taux d'engagement financier. **Les crédits prévus ont été engagés à 64%**.

3. L'avancement de la programmation

3.1. Les difficultés rencontrées et moyens mis en œuvre

En 2020 (2ème année de mise en œuvre du Contrat) ont eu lieu les **élections municipales**. Au vu du renouvellement des élus, un temps d'animation important a été nécessaire pour réexpliquer les enjeux de l'eau sur le bassin ainsi que le Contrat de Rivière. La **crise sanitaire** a entraîné des difficultés dans l'animation du Contrat, en particulier sur l'organisation des réunions et rencontres. Elle a également entraîné du retard dans la mise en place de équipes communales et intercommunales et donc le démarrage des actions.

- ➔ Le Syndicat ABCèze a intensifié son travail d'animation auprès des nouveaux élus (plaquette sur le Contrat de rivière, contacts avec les maîtres d'ouvrages, suivi annuel des projets) et privilégié les contacts téléphoniques, les réunions en visio-conférence aux rencontres physiques (quand les rencontres en présentiel étaient réduites).

La prise de **compétence eau et assainissement** par les agglomérations a engendré des difficultés dans la planification des actions. Les équipes étaient plutôt occupées à mettre en œuvre la compétence sur le terrain et à gérer les urgences.

- ➔ Des réunions de travail spécifiques ont été réalisées entre les agglomérations, le Syndicat ABCèze l'Agence de l'Eau et le Département du Gard pour travailler sur la planification et les priorités en assainissement et eau potable

Les projets de **substitution de ressource en eau** se sont avérés très lourds à porter que ce soit financièrement et administrativement. De plus les maîtres d'ouvrage sont peu structurés pour monter ce type de projet.

- ➔ Pour le projet de substitution agricole de la moyenne vallée, le Pays des Cévennes a décidé d'accompagner l'ASA d'irrigation de la moyenne vallée dans l'élaboration du projet.
- ➔ En ce qui concerne le projet de substitution aep de la moyenne vallée, la question de la maîtrise d'ouvrage du projet n'est toujours pas réglée.

Sur les **projets de renaturation de cours d'eau**, l'acquisition du foncier prend beaucoup de temps. Les enjeux des travaux ne sont pas toujours acceptés par les propriétaires.

- ➔ Le Syndicat Mixte ABCèze poursuit son travail d'animation pour convaincre les propriétaires de l'intérêt des travaux.

Sur les communes qui ne sont pas en zone de revitalisation rurale (ZRR), les maîtres d'ouvrage ont des difficultés pour accéder à des financements pour les **travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement**.

3.2. La prise en compte des remarques du Comité d'agrément

Le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée a émis un avis favorable sur l'avant-projet du contrat de rivière du bassin de la Cèze le 12 octobre 2018. Cet avis était accompagné de recommandations dont certaines s'appliquaient à la première phase du Contrat et au bilan mi-parcours.

- *La poursuite d'une démarche partenariale sur ce territoire, impliquant l'ensemble des acteurs, étant souligné que le comité de rivière est une instance de gouvernance essentielle pour traiter des enjeux de l'eau.*

➔ Entre 2019 et 2021, 4 réunions du Comité de Rivière ont eu lieu, en particulier pour présenter le présenter l'avancement du Contrat et du PGRE.

- *L'évaluation de la faisabilité du projet de substitution agricole de la moyenne vallée actuellement envisagé en s'appuyant sur une analyse coût-bénéfices et une étude de récupération des coûts s'appliquant à toutes les catégories d'usagers de l'eau dans une logique de solidarité territoriale et en poursuivant en parallèle toutes les pistes d'économies d'eau.*

➔ Accompagné par le Pays des Cévennes, l'ASA d'irrigation de Saint-Jean de Maruéjols va lancer une étude de faisabilité de son projet qui comprendra une analyse économique et un diagnostic du réseau de l'ASA (cf. fiche-action RES2.11). Par contre il n'est pas prévu de réaliser une étude de récupération des coûts (le projet étant estimé à moins de 10 millions d'euros, l'agence de l'eau ne l'exige pas pour étudier la demande de subvention).

- *La capacité effective de mise en œuvre des actions par les maîtres d'ouvrage pressentis (y compris celle d'AB Cèze), à la fois en termes de moyens humains, de calendrier de réalisation, de capacités financières.*

➔ Après consultation des maîtres d'ouvrages, le programme d'action de la phase 2 a été revu en intégrant également les reports d'actions de la première phase. Un travail spécifique a été accompli avec les agglomérations, l'Agence de l'Eau, le département du Gard et le Syndicat Mixte ABCèze pour redéfinir la programmation de la phase 2.
En ce qui concerne le Syndicat ABCèze, la programmation d'actions de la phase 2 a été validée par le Comité syndical en octobre 2021.

- *L'intégration de l'ensemble du territoire sur lequel le syndicat mixte AB Cèze exerce la compétence GEMAPI au contrat de rivière dès le bilan à mi-parcours attendu pour 2021.*

➔ Une première action de restauration morphologique du Nizon-Galet était inscrite en première phase (cf. fiche-action MIL1.4). Ces projets se poursuivent sur la deuxième phase. Pour cette seconde phase, ont été ajoutés les travaux sur les systèmes d'assainissement non-conformes (cf. fiche-action QUA1.12).

- *La nécessité d'enclencher une démarche de protection de la ressource stratégique pour l'eau potable*

➔ En première phase, le Syndicat Mixte ABCèze a engagé une étude pour définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique « Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le bassin versant de la Cèze ».

4. L'actualisation du Contrat de rivière

Ce bilan mi-parcours permet de réviser la programmation de la seconde phase du contrat. Cette révision permettra de prendre en compte plusieurs points :

- Les difficultés rencontrées en première phase,
- L'avancement des connaissances, suite aux études menées en première phase,
- Le nouveau périmètre d'intervention du Syndicat ABCèze,
- L'évolution des objectifs réglementaires avec la validation du SDAGE 2022-2027.

Pour réaliser cette actualisation, tous les maitres d'ouvrages de la seconde phase ont été contactés. Ceci a permis d'affiner les projets et leur programmation. Ensuite des réunions thématiques avec les partenaires techniques et financiers ont été réalisées pour prioriser ces actions.

4.1. Les objectifs réglementaires

Un nouveau SDAGE a été validé en 2021 pour la période 2022-2027. Les objectifs réglementaires ont donc légèrement évolué.

- Le bon état des eaux

La directive-cadre européenne sur l'eau fixe comme objectif l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant en 2015.

Sur les 25 masses d'eau superficielles du bassin, 14 font l'objet d'un report de leur échéance d'atteinte du bon état. Le Luech et 4 masses d'eau de la Cèze sont passés d'un état bon ou moyen à un état mauvais (en cause les paramètres Mercure et ses composés ou Dioxines- Diphényléthers bromés).

Masse d'eau	Libellé masse d'eau	Echéance d'atteinte du bon état	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation (SDAGE 2016-21)	Etat 2019	Evolution état 2019/2015
FRDR10262	Ruisseau l'Homol	2015		Bon	-
FRDR10482	Ruisseau l'Arnave	2021		Bon	Amélioration
FRDR10849	Ruisseau d'Abeau	2015		Bon	-
FRDR10882	Valat de Boudouyre	2015		Bon	-
FRDR10993	Rivière de Bournaves	2015		Bon	-
FRDR10996	Rivière la Claysse	2027	Hydrologie, morphologie, continuité	Moyen	-
FRDR11320	Rivière la Connes	2015		Bon	-
FRDR11452	Ruisseau l'Alauzène	2027	Pression inconnue	Médiocre	Dégradation
FRDR11522	Ruisseau de Malaygue	2027		Moyen	Dégradation
FRDR11718	Ruisseau de Gourdouse	2015		Bon	-
FRDR11730	Ruisseau l'Aiguillon	2021	Morphologie	Bon	Amélioration
FRDR11954	Rivière la Tave	2027	Morphologie, pesticides, moox ³	Médiocre	Dégradation
FRDR12016	Ruisseau de Vionne	2027	Hydrologie, morphologie	Médiocre	Dégradation
FRDR12060	Ruisseau le Rieutort	2015		Bon	-
FRDR394a	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	2027		Mauvais	Dégradation
FRDR394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	2021	Hydrologie, morphologie, continuité, pesticides	Bon	Amélioration

³ Matières organiques et oxydables

FRDR395	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	2015		Mauvais	Dégradation
FRDR396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	2021	Hydrologie, morphologie, moox	Mauvais	Dégradation
FRDR397	L'Auzonnet	2015		Bon	-
FRDR398	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	2015		Mauvais	Dégradation
FRDR399	La Ganière	2015		Bon	-
FRDR400a	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	2021	Hydrologie, morphologie,	Bon	Amélioration
FRDR400c	Le Luech	2027		Mauvais	Dégradation
FRDR10221	Ruisseau le Nizon	2027		Médiocre	Dégradation
FRDR10600	Vallat de Malaven	2027		Médiocre	Dégradation

Tableau 5 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles du bassin de la Cèze, SDAGE 2022-27

Sur les huit masses d'eau souterraines, seule la nappe alluviale de la Cèze fait l'objet d'un report en 2027 pour l'atteinte du bon état quantitatif. Une masse d'eau est par ailleurs concernée par un report en 2021 pour l'atteinte du bon état chimique (pesticides) : les formations variées côtes du Rhône rive gardoise.

Masse d'eau	Nom masse d'eau	Échéance bon état	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation (SDAGE 2016-21)	Etat 2019	Evolution état 2019/2015
FRDG118	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	2015		Bon	-
FRDG162	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze	2015		Bon	-
FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche	2015		Bon	-
FRDG383	Alluvions de la Cèze	2027	Déséquilibre prélèvement /ressource, impact eau surface	Médiocre	-
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	2021	Pesticides	Bon	Amélioration
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	2015		Bon	-
FRDG532	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	2015		Bon	-
FRDG607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	2015		Bon	-

Tableau 6 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines du bassin de la Cèze, SDAGE 2022-27

- **La continuité écologique**

Sur le bassin de la Cèze, deux ouvrages sont classés prioritaires dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 : le seuil de Chusclan et le seuil de Cazernau. Le seuil de Sautadet devrait être déclassé pour des raisons de sécurité du public liées aux cascades. La révision de cette liste pour la période 2022-2027 est en cours.

- **Les zones sensibles à la pollution due aux eaux résiduaires urbaines**

Sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, le rapportage 2020 (effectué sur les données 2018) fait état de 3 systèmes d'épuration non-conformes à la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)⁴ : Bessèges, Laudun-Village (Réhabilitation en cours) et Saint-Geniès-de-Comolas (nouvelle station construite en 2020).

- **Les aires d'alimentation de captages prioritaires**

Sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, six captages ont été classés prioritaires pour la pollution par les pesticides : Forages Laffont à Comillon, Sources des Célettes à Saint-Gervais, Forage du Rieutort à Saint-Marcel-de-Careiret (déjà inscrits dans le SDAGE précédent) les source et forages Moulin d'Auzigues (Sabran) et le forage de Combe Gazell (Saint-Pons-la-Calm). Le Champ captant Clavelet à Laudun-l'Ardoise a été sorti de la liste des captages prioritaires.

4.2. La programmation actualisée du Contrat

4.2.1. La programmation de la phase 2

Sur la deuxième phase (2022-2024), il est prévu **298 opérations** pour un montant de **46 184 641€**.

Enjeu	Montant	Nb opérations
Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver (QUA)	24 898 506	102
Préserver et restaurer les milieux aquatiques (MIL)	3 843 500	56
Gérer durablement les ressources en eau (RES)	15 658 635	89
Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (GES)	1 784 000	51
TOTAL	46 184 641	298

Tableau 7 : Montant de la phase 2 du Contrat de rivière du bassin de la Cèze révisé

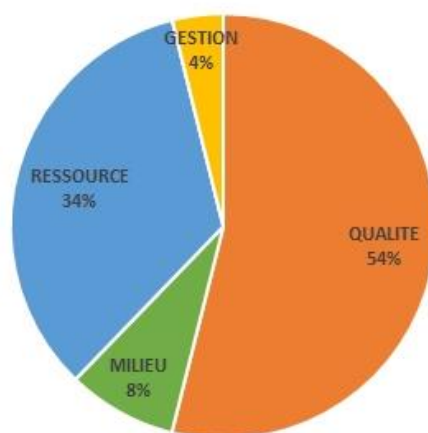


Figure 8: Répartition des montants de la phase 2 par volet

⁴ Directive n° 91/271/CEE sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU)

La part des montants fléchés sur les actions qualité et ressource s'élève à 54% et 34%.

- Les partenaires financiers

Le principal financeur des actions de deuxième phase du Contrat de rivière est l'Agence de l'Eau RMC. Sa contribution représente la moitié du budget prévisionnel de la 2nde phase.

Les maîtres d'ouvrage locaux financent le programme à hauteur de 32% et le département du Gard à 15%.

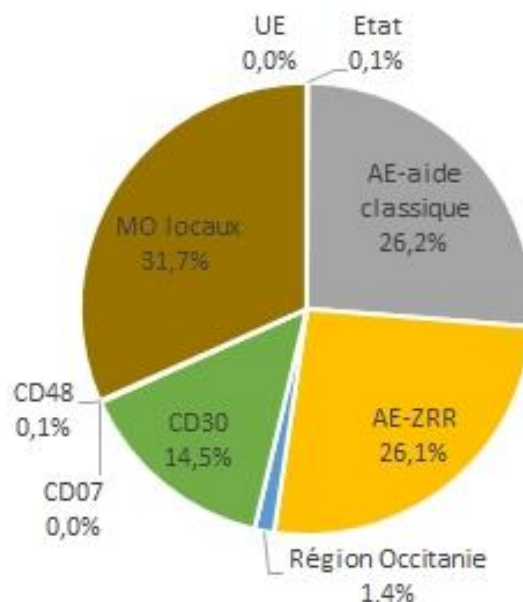


Figure 9: Répartition des montants de la phase 2 par financeur

4.2.2. La programmation par volet

Les actions modifiées sont détaillées en annexe 2.

- Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver (QUA)

En phase 2, le volet QUA comporte 19 actions regroupant **102 opérations** pour montant de **24 898 506€**. 30 opérations (soit 29%) de phase 2 étaient initialement prévues en première phase.

La programmation des actions liées à l'assainissement collectif a été revue. En effet de nombreuses opérations ont pris du retard sur la première phase et ont donc été reportées.

Suite à l'augmentation du périmètre du Contrat, une nouvelle action a été inscrite concernant l'assainissement sur les nouveaux territoires (hors bassin de la Cèze). Elle représente 40% du montant de ce volet, avec en particulier la création d'une nouvelle station d'épuration à Pont-Saint-Esprit pour 6,5 millions d'euros.

Une action sur la désimperméabilisation des sols a également été ajoutée.

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (MIL)

En phase 2, le volet MIL comporte 15 actions regroupant **56 opérations** pour montant de **3 843 500€**. 12 opérations (soit 21%) de phase 2 ont été reportées de la première phase. Par contre leur montant est de 1 319 500€ (soit 35% du montant de la phase 2).

Les actions reportées concernent en particulier les travaux de renaturation sur le Nizon (1 059 500€).

- Gérer durablement les ressources en eau (RES)

En phase 2, le volet RES comporte 18 actions regroupant **89 opérations** pour montant de **15 658 635€**. 33 opérations (soit 39%) de phase 2 ont été reportées de la première phase.

De nombreuses actions ont été reportées sur ce volet, du fait du retard pris par les collectivités sur les actions aep et également pris sur les projets de substitution qui s'avèrent long à mettre en œuvre.

- Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (GES)

En phase 2, le volet GES comporte 6 actions regroupant **51 opérations** pour montant de **1 784 000€**. Aucune action de phase 2 n'est un report de la première phase.

4.2.3. La programmation globale

Après actualisation, le programme d'actions comprend **456 opérations** pour un montant total estimé à **59 282 590€**.

Enjeu	TOTAL		Dont phase 2	
	Montant	Nb opérations	Montant	Nb opérations
Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver (QUA)	30 236 703	142	82%	72%
Préserver et restaurer les milieux aquatiques (MIL)	6 051 600	85	63%	66%
Gérer durablement les ressources en eau (RES)	19 884 287	141	79%	63%
Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (GES)	3 110 000	88	57%	58%
TOTAL	59 282 590	456	78%	65%

Tableau 8 : Montant total du Contrat de rivière du bassin de la Cèze révisé

La phase 2 correspond à 78% du montant prévisionnel du Contrat révisé.

Suite à la révision de la programmation de phase 2, le montant total du Contrat est resté identique. Néanmoins la répartition des coûts entre les volets a évolué.

Le retard pris par les opérations les plus coûteuses (et donc les plus longues et difficiles à monter), comme par exemple les travaux de substitution de la ressource en eau, a entraîné une baisse du montant de gestion quantitative. Il a été compensé par l'intégration de nouvelles actions (concernant l'amélioration des systèmes d'assainissement sur les nouveaux territoires et la désimperméabilisation des sols) dans le volet qualité.

ANNEXE 1 : AVANCEMENT DES ACTIONS DU PAOT 2015-2021

Pression à traiter	Code type action	Libellé masse d'eau	Libellé de l'action PAOT	NOM MAITRISE OUVRAGE	Avancement 2021
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Rivière la Tave	Projet Camp César (MAE)	Cave Chusclan-Laudun	Réalisée
		La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols			
		La Cèze à l'aval de Bagnols			
	AGR0401	Ruisseau le Nizon	Démarche ODG Tavel (clauses culturelles dans le cahier des charges de l'AOP)	ODG Tavel	Réalisé
		vallat de Malaven			
		vallat de Malaven			
	COL0201	rivière la Tave	Projet Camp César (MAE)	Cave Chusclan-Laudun	Réalisé
		ruisseau le Nizon	Démarche ODG Tavel (clauses culturelles dans le cahier des charges de l'AOP)	ODG Tavel	Réalisé
		ruisseau le Nizon	PAPPH de Lirac et Tavel	Communes de Lirac et Tavel	Réalisé
		vallat de Malaven	PAPPH de Tavel	Commune de Tavel	Réalisé
rivière la Tave		PAPPH Laudun	Commune de Laudun	Non-réalisé	
Qualité des eaux destinée à la consommation humaine	AGR0503	Alluvions de la Cèze	Elaborer et mettre en place le plan d'action de l'AAC « Champ Captant Clavelet Lacan »	SI Maison de l'Eau	Annulé
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0101	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	Action à préciser		
	ASS0302	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Réhabilitation de réseau et mise en séparatif du réseau de Saint-Ambroix	Commune de Saint-Ambroix	En cours
		La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Réhabilitation de réseau et mise en séparatif du réseau de Molières-sur-Cèze	Commune de Molières-sur-Cèze	En cours
		La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Réhabilitation de réseau et mise en séparatif du réseau de Meyrannes	Commune de Meyrannes	En cours
ASS0402	rivière la Tave	Amélioration du système d'assainissement – STEU de Laudun	CA du Gard Rhodanien	En cours	

			Création d'une nouvelle STEU à la Bastide d'Engras	Commune de la Bastide d'Engras	Réalisé
		La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Raccordement de Molières et Meyrannes à la STEU de Saint-Ambroix	Commune de Saint-Ambroix	En cours
	ASS0502	vallat de Malaven	Equiper la STEU de Tavel d'un traitement suffisant	CA du Gard Rhodanien	Non-réalisé
	IND0202	vallat de Malaven	STEU vinicole de Tavel		Réalisé
Altération de la morphologie	MIA0202	La Cèze à l'aval de Bagnols	Accompagnement de la mobilité de la Cèze sur le site d'Aubagnac à Bagnols-sur-Cèze	Commune / Syndicat Basse Cèze	Réalisé
		vallat de Malaven	Réhabilitation de 2 zones humides et reméandrage sur le Malaven Aval	ABCèze	En cours
	MIA0203	rivière la Tave	Restauration morphologique de la Tave en amont de Tresques	ABCèze	En cours
		La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Travaux de restauration de la Cèze au confluent de l'Auzonnet	ABCèze	Réalisé
			Travaux sur le site pilote de Meyrannes	ABCèze	Non-réalisé
		ruisseau le Nizon	Renaturation Galet Aval	Syndicat du Gard Rhodanien	Réalisé
			Renaturation Nizon Amont	ABCèze	En cours
	MIA0204	rivière la Claysse	Projet Claysse	ABCèze	Réalisé
		La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Accompagnement de la mobilité de la Cèze sur le site de l'Islo à la Roque/Cèze + travaux de gestion des bancs de graviers	ABCèze	Réalisé
		La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Travaux de restauration de la Cèze au confluent de l'Auzonnet + travaux de gestion des bancs de graviers	ABCèze	Réalisé
	MIA0602	rivière la Tave	Action à préciser		
		ruisseau le Nizon	Création d'une zone humide de 350 m2 dans le lit moyen + travaux renaturation du galet (considéré comme ZH dans l'inventaire départemental)	ABCèze	Non-réalisé
Altération de la continuité	MIA0301	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Restauration de la continuité écologique - seuil de Cazernau (montaison)	Commune de Cornillon	Non-réalisé
		La Cèze à l'aval de Bagnols	Restauration de la continuité écologique – seuil de Chusclan (montaison)	Propriétaire privé	En cours
			Restauration de la continuité écologique – seuil de Codolet (montaison)	Compagnie Nationale du Rhône	Réalisé
Prélèvements	RES0201	ruisseau l'Homol	Equipements de béals		En cours
		La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Inventaire des usages agricoles et travaux d'économie d'eau		Non-réalisé

	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Inventaire des usages agricoles. Travaux d'économies sur ASA Potelières et st jean	ASA Potelières et ASA de St-Jean	En cours
	Alluvions de la Cèze	Economies d'eau sur ASA de la moyenne vallée	ASA	En cours
	L'Auzonnet	Economies d'eau sur ASA Aven de Cal	ASA Aven de Cal	Non-réalisé
	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	Action à préciser		
	Le Luech	Action à préciser		
RES0202	Ruisseau l'Homol	Equipements de béals. Travaux à mettre en place sur les réseaux (rendement réseaux) et béals (prise d'eau) sur la commune de Génolhac		En cours
	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Economies d'eau dans bâtiments publics de Bagnols	Bagnols-sur-Cèze	Réalisé
		Amélioration des rendements des réseaux la Roque-sur-Cèze	La Roque-sur-Cèze	Réalisé
	L'Auzonnet	Amélioration rendement réseaux de St Florent, le Martinet	St-Florent, Le Martinet	En cours
	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	Action à préciser		
	Le Luech	Action à préciser		
	Alluvions de la Cèze	Amélioration des rendements des réseaux du SIAEP les Mages, SIVOM Cèze Auzonnet, St-Ambroix, Meyrannes, Molières, St Victor de Malcap	Communes et syndicats	En cours
RES0203	Alluvions de la Cèze	Diagnostic des prélèvements industriels. Economies d'eau, amélioration rendement GIE chimie Salindres	GIE Salindres	En cours
RES0301	ruisseau l'Homol	Désignation CA30 en tant qu'OUGC	CA30	Non-réalisé
	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue			
	L'Auzonnet			
	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas			
	Le Luech			
	Alluvions de la Cèze			
RES0303	ruisseau l'Homol	Elaboration du plan de gestion de la ressource en eau – bv de la Cèze	ABCèze	Réalisé
	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols			
	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon			
	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue			

		L'Auzonnet			
		La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas			
		Le Luech			
		Alluvions de la Cèze			
Altération de l'hydrologie	RES0301	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE		Non-réalisé
	RES0303	La Cèze à l'aval de Bagnols	Elaboration du plan de gestion de la ressource en eau – bv de la Cèze	ABCèze	Réalisé
		La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière			
	RES0601	Ruisseau l'Homol	Action à préciser		
		Ruisseau de Vionne	Action à préciser		
		La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Action à préciser		
		La Cèze à l'aval de Bagnols	Action à préciser		
		La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	Action à préciser		
		La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Révision du débit réservé de l'ASA de Potelières	ASA de Potelières	Non-réalisé
			Révision du débit réservé de l'ASA de St Jean de Maruéjols	ASA de St Jean de Maruéjols	Non-réalisé
		L'Auzonnet	Action à préciser		
		La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	Action à préciser		
		La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	Action à préciser		
	Le Luech	Action à préciser			
	RES0602	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	Optimisation du fonctionnement du barrage de Sénéchas (soutien d'étiage)	CD 30	Non-réalisé

ANNEXE 2 : DETAIL DES MODIFICATIONS PAR VOLET

Parvenir à une bonne qualité des eaux et la conserver (QUA)			
QUA1.1	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur la CA du Gard Rhodanien	CA du Gard Rhodanien	Report
QUA1.2	Réalisation des schémas directeurs sur la CA Alès Agglomération	Alès Agglomération	Report et suppression
QUA1.3	Réalisation de schémas directeurs sur le territoire de la CC de Cèze-Cévennes	SIVM de la région de Bessèges/ Meyrannes/ Saint-Brès/ Potelières/ Saint-Privat-de-Champclos	Report
		Saint-Ambroix	Ajout
		Saint-Sauveur-de-Cruzières	Suppression
QUA1.5	Gestion des rejets d'assainissement par temps de pluie	Alès Agglomération	Suppression
QUA1.6	Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement sur le bassin amont	Alès Agglomération/ Concoules	Report
QUA1.7	Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif sur l'Auzonnet	Alès Agglomération	Report, suppression et ajout
		Allègre-les-Fumades	Ajout
QUA1.8	Amélioration des systèmes d'assainissement collectifs sur le Roméjac et la Claysse	Vagnas	Ajout
		Saint-Jean-de-Maruéjols	Report
QUA1.9	Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif sur la Cèze entre le barrage et les gorges de la Cèze	Molières-sur-Cèze/ Meyrannes/ Saint-Ambroix	Report et suppression
		Potelières	Ajout
		Bessèges/ Saint-Victor-de-Malcap	Report
		Méjannes-le-Clap	Ajout
QUA1.10	Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs à l'aval du bassin	Lussan	Report et suppression
		CA du Gard Rhodanien	Suppression et ajout
QUA1.11	Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement sur la Tave	SIAEPA St-Laurent-la-Vernède/ CA du Gard Rhodanien	Ajout
		CA du Gard Rhodanien	Ajout
QUA1.12	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur le Malaven, le Galet et le Rhône	CA du Gard Rhodanien	Ajout
QUA1.13	Désimperméabilisation des sols	Orsan, Bagnols-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Barjac	Ajout

QUA2.1	Réhabilitation des systèmes d'ANC à risque pour la ressource en eau	Lussan/ Vialas	Ajout
		SMABCèze	Report
		SPANC	Suppression
QUA3.1	Réduction de l'utilisation des pesticides en zone non-agricole	SMABCèze	Report
QUA3.3	Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions de reconquête de la qualité des eaux des captages prioritaires	CA du Gard Rhodanien	Report et ajout
QUA4.1	Mise en œuvre d'un plan d'action contre l'eutrophisation	Collectivités	Report
QUA5.1	Gestion des risques de pollution sur les eaux de baignade	Aujac/ Le Chambon/ Chamborigaud/ Génolhac/ Gestionnaires de baignade	Report
QUA5.2	Régularisation administrative et protection des captages AEP	Pontetils-et-Brésis/ Malons-et-Elze/ CA du Gard Rhodanien/ SIAEPA St-Laurent-la-Vernède/ La Bastide d'Engras	Report
		Malons-et-Elze	Ajout
		Alès Agglomération	Suppression

Préserver et restaurer les milieux aquatiques			
MIL1.2	Préservation des espaces de mobilité	SMABCèze	Report
MIL1.3	Restauration morphologique sur le bassin de la Cèze	SMABCèze	Report
MIL1.4	Restauration morphologique sur le Nizon-Galet, Malaven et Arnave	SMABCèze	Report et suppression
MIL1.8	Suivi de l'évolution morphologique des principaux cours d'eau	SMABCèze	Ajout
MIL3.2	Amélioration de la connaissance sur les milieux et veille environnementale	SMABCèze	Report
MIL3.3	Labélisation des rivières	SMABCèze	Report

Gérer durablement les ressources en eau			
RES1.1	Amélioration du suivi hydrologique des points nodaux	SPC Grand Delta (DREAL)	Report
RES1.2	Amélioration de la connaissance des prélèvements	ASA	Report
RES2.1	Réalisation et mise à jour des schémas directeurs d'eau potable	Bessèges/ SIAEP Courry-Gagnières/ Alès Agglomération/ Meyrannes/ Saint-Brès/ Saint-Ambroix/ Méjannes-le-Clap/ CA du Gard Rhodanien/ Pognadoresse/ SIAEP de Lussan	Report
		Saint-Paul-le-Jeune/ Alès Agglomération	Ajout

		Saint-Victor-de-Malcap	Suppression
RES2.2	Amélioration de la surveillance des réseaux pour lutter contre les fuites	Saint-Victor-de-Malcap/ Saint-Paul-le-Jeune	Suppression
RES2.3	Travaux d'économies d'eau pour l'usage eau potable sur la Cèze amont et l'Homol	Alès Agglomération	Suppression
RES2.4	Travaux d'économies d'eau pour l'usage eau potable sur le Luech et l'Auzonnet	Alès Agglomération	Suppression
		Vialas	Ajout
RES2.5	Travaux d'économies d'eau pour l'usage eau potable sur la moyenne Cèze	Saint-Paul-le-Jeune/ Saint-Ambroix	Ajout
		Alès Agglomération/ Meyrannes/ Méjannes-le-Clap	Suppression
RES2.6	Travaux d'économies d'eau pour l'usage eau potable sur la Tave	La Bastide d'Engras	Ajout
		CA du Gard Rhodanien/ SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède	Suppression
RES2.7	Travaux d'économies d'eau pour l'usage eau potable sur la Cèze aval	SIAEP de Lussan	Report
		CA du Gard Rhodanien	Report et ajout
RES2.8	Substitution des prélèvements AEP en nappe de la Cèze par des ressources profondes	Saint-Ambroix/ Molières-sur-Cèze/ Meyrannes/ Saint-Victor-de-Malcap	Report
		Alès Agglomération	Suppression
		SISPEC	Ajout
RES2.10	Amélioration du rendement des réseaux d'irrigation agricole et optimisation de l'apport de l'eau	ASA d'irrigation de Saint-Jean/ ASA de l'Aven de Cal/ CA 30	Report
RES2.11	Mise en œuvre de solutions de stockage ou de substitution aux prélèvements agricoles et industriel	ASA d'irrigation de Saint-Jean	Report
RES4.1	Optimisation du soutien d'étiage du barrage de Sénéchas	Conseil Départemental du Gard	Report

Renforcer la gestion concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant			
GES1.1	Animation du Contrat de Rivière	SMABCèze	Ajout
GES1.3	Évaluation du Contrat	SMABCèze	Ajout
GES2.1	Mise en œuvre de programme d'animations auprès du grand public et des scolaires	Fédération de pêche du Gard	Report